

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'AMIANTE

INTERVENTION DANS UN MILIEU SUSCEPTIBLE DE CONTENIR DES FIBRES D'AMIANTE

Sous-section 4 - Encadrement Mixte (Technique / Chantier)

Activité relevant de l'Article R 4412-144 du Code du Travail, programme conforme à l'arrêté du 23 février 2012

 **DURÉE : 5 jours (35 heures)**



PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire le français, avoir 18 ans minimum.

Avoir satisfait à la visite médicale au poste de travail prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, diaporamas

Études de cas pratiques

Mise en situation sur plateforme pédagogique

Remise d'un support pédagogique et technique

Formateur titulaire d'une attestation de compétences « prévention du risque amiante » délivrée par l'INRS.

MOYENS DE SUIVI DE LA FORMATION

Signature des feuilles d'émargements

VALIDATION

Évaluation théorique : 20 mn

Évaluation pratique : 60 mn

Délivrance d'une attestation en fin de formation + d'une attestation de compétences délivrée en fonction des résultats, conformément à l'arrêté du 23 février 2012.

OBJECTIFS

Cette formation permet aux professionnels du bâtiment :

- Permettre à tout personnel d'encadrement exerçant une responsabilité dans l'organisation et la réalisation d'une opération intégrant des travaux sur matériaux contenant de l'amiante, et / ou chargé d'exécuter des travaux et / ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante dans le respect des modes opératoires écrits par l'entreprise
- Connaître et identifier les activités et les opérations susceptibles d'émettre des fibres d'amiante
- Comprendre et appliquer la réglementation spécifique (code de santé publique, code du travail, code de l'environnement)
- Concevoir la démarche de prévention du risque amiante
- Organiser et piloter la démarche de prévention du risque amiante
- Connaître les obligations des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises intervenantes
- Connaître les techniques et matériels permettant de garantir la sécurité des intervenants et d'éviter la diffusion de fibres dans l'environnement
- Rédiger et mettre en œuvre les procédures et modes opératoires adaptés aux interventions et les faire respecter
- Connaître la procédure de traitement des déchets produits lors de l'opération

PUBLIC

Employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et moyens techniques. L'encadrant mixte (technique et de chantier) est amené à préserver la santé et à assurer la sécurité des travailleurs, à procéder à l'analyse du risque pour l'intervention sur MCA, à définir les méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation au repli de l'intervention et au traitement des déchets.

Recyclage dans un délai de 3 ans maximum

ANTENNE DE L'EURE

67 rue Pierre Tal-Coat
27000 Evreux
Tél. : 02.32.28.37.45

ANTENNE DE LA SEINE-MARITIME

7 rue Pierre Gilles de Gennes
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél. : 02.35.69.94.65

ANTENNE DE L'OISE

1 rue Léonard de Vinci
60000 Beauvais
Tél. : 03.44.45.89.57

Encadrement Mixte

Partie théorique

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Connaître les effets synergiques du tabagisme
- Connaître la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...)
- Connaître les droits individuels et collectifs des travailleurs
- Connaître les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les produits et procédés de substitution
- Connaître les régions amiantifères
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les exigences du code de santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis et navires
- Connaître les obligations du donneur d'ordre concernant le repérage de l'amiante
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Connaître les limites d'efficacité des EPI et les durées de port en continu
- Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés

Mise en situation sur plateforme pédagogique

- Etre capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents
- Etre capable d'établir un mode opératoire et l'intégrer dans un plan de prévention ou un PPSPS
- Etre capable d'établir une notice de poste et de la faire appliquer
- Etre capable de réaliser une évaluation des risques
- Etre capable de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement (entrée et sortie de zone, réduction d'émission de poussières, ventilation et captation des poussières à la source, les conditions optimales d'aéraulique, décontamination du personnel et des équipements et contrôle)
- Etre capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante
- Etre capable de choisir les équipements de protection collective et individuelle
- Etre capable d'établir des consignes d'utilisation et de maintenance de ces équipements
- Etre capable d'utiliser les MPC et EPI et s'assurer de leur mise en oeuvre
- Etre capable d'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire

- Etre capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques
- Etre capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures
- Etre capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Etre capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers
- Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement
- Etre capable d'identifier toutes situations anormales, notamment accident ou intoxication, et de définir la conduite à tenir
- Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir en cas de situations d'urgence ou anormales.

PROGRAMME

Accueil et introduction

- Définition des objectifs de la formation
- Qui doit posséder la compétence d'encadrant technique et de chantier

1/ Amiante, origine, utilisation et risques

- Les origines de l'amiante
- Les terrains amiantifères
- Les propriétés de l'amiante
- Les Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante – MCA ou MPCA
- L'interdiction de l'amiante
- Les maladies liées à l'amiante
- Les fibres de substitution

2/ Réglementation

- Les objectifs pédagogiques
- La prévention des risques
- Les principaux risques d'une opération
- Le Document Unique - DU
- L'organisation de la prévention sur chantier
- L'obligation des employeurs
- Les acteurs de la prévention
- Les instances représentatives du personnel, le Médecin du travail
- Le droit de retrait
- La protection de tous les salariés : SS3/SS4
- La Valeur Limite d'Exposition Professionnelle – VLEP
- L'enregistrement des expositions
- La formation des salariés
- L'information des salariés
- L'aptitude médicale, le suivi médical et le dossier médical
- L'organisation du travail, les vacances
- Les dispositions pénales encourues par l'employeur

- Les délégations de pouvoir

3/ L'évaluation des risques professionnels - EVRP

- Les objectifs pédagogiques
- L'Évaluation des Risques d'Exposition aux fibres d'amiante
- Les processus
- La procédure d'évaluation des risques professionnels incluant : le recueil des informations, la définition des processus, l'estimation du niveau d'empoussièrement, la classification du niveau de risques, la définition des Moyens de Protection Collective, la définition des Equipements de Protection Individuelle y compris l'APR, l'établissement des fiches de poste, l'établissement et la gestion des Modes Opératoires, la validation de l'estimation du niveau d'empoussièrement, la validation de l'évaluation des risques, les mesures d'air (prélèvement, comptage des fibres et rapport de mesure) et la transcription sur le Document Unique

4/ Les repérages et diagnostics Amiante

- Les objectifs pédagogiques
- La différence entre Repérage et Diagnostic
- La définition des 3 listes de MCA/MPCA
- La méthodologie du Repérage/Diagnostic
- Les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis et des armateurs de navires
- Les mesures conservatoires et les obligations des propriétaires suite aux diagnostics
- Le Dossier Technique Amiante et sa fiche récapitulative
- Le Repérage avant vente
- Le Repérage avant démolition
- Le Repérage avant travaux

5/ Les équipements de protection individuelle - EPI

- Les objectifs pédagogiques
- Les principes fondamentaux de la prévention
- Les obligations des employeurs
- Les obligations des utilisateurs
- Les objectifs des EPI
- La protection des voies respiratoires
- L'organisation du travail comprenant l'organisation des vacances
- La protection du corps

6/ Les moyens de protection collective - MPC

- La protection des surfaces et les confinements statique et dynamique
- Les sas de décontamination
- L'humidification
- La pulvérisation
- La brumisation
- La captation à la source
- Les implantations du chantier
- La signalétique

7/ Traitement des déchets

- Caractérisation et classification des déchets
- Les différents types de déchets d'amiante
- Le conditionnement et l'étiquetage
- Le stockage sur chantier
- Le transport : réglementation ADR et ses exemptions
- L'élimination des déchets : les différents modes de traitement
- La gestion administrative de l'opération : la nomenclature des déchets d'amiante, le fiche d'identification des déchets (FID), le certificat d'acceptation préalable (CAP) et les bordereaux de suivi de déchets d'amiante (BSDA)

8/ Les situations d'urgence

- La définition des situations d'urgence
- Les accidents et incidents
- Les conduites à tenir
- La pollution hors zone
- L'incendie
- Les fuites d'eau
- La traçabilité (fiche d'exposition,...)